

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/05/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Monique REIX-BUSSY), Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Carole DUFOUR (en remplacement de Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Valérie GIROIR),

EXCUSES : Catherine GAUTHIER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-080 : RETROCESSION DE LA VOIRIE DE LA ZAE DU THEIL A LA COMMUNE DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT

Vu l'arrêté Préfectoral du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT,

Vu l'arrêté préfectoral 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat.

Dans le cadre de la création de la ZAE du Theil, qui est un lotissement d'activités, sur la commune de Saint-Léonard de Noblat, la Communauté de Communes de Noblat a créé différentes voies qui sont actuellement cadastrées parcelle D 982.

Monsieur le Président propose donc de rétrocéder cette voirie à la commune de Saint-Léonard de Noblat et, pour la réalisation de cette action, Monsieur le Président doit signer une convention qui précise que la Communauté de Communes de Noblat :

- ✓ a obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation des futures parcelles,
- ✓ a respecté le code de l'urbanisme visant à réglementer la procédure de lotissement
- ✓ a financé intégralement et fait réaliser les travaux de viabilité.

La commune de Saint-Léonard de Noblat s'engage, en contrepartie, au classement de la voirie dans le domaine public communal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la rétrocession de la voirie cadastrée D 982 sur la ZAE du Theil à la commune de Saint-Léonard de Noblat

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette opération dont la convention annexée.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,

Le Président, 

Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)
[Déconnexion](#)
[Actes en cours](#) [Création d'acte](#) [Recherche](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Accusé de réception préfecture

 [Imprimer](#)  [Envoyer](#)

Objet de l'acte : RETROCESSION DE LA VOIRIE DE LA ZAE DU THEIL A LA COMMUNE DE SAINT LEONARD DE NOBLAT

Date de transmission de l'acte : 11/06/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 11/06/2013

Numéro de l'acte : 2013-080 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130530-2013-080-DE

Date de décision : 30/05/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public